



Dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**, l'apprenti est obligatoirement suivi dans ses activités par un tuteur, dénommé « Maître d'apprentissage ».

La loi impose également la désignation d'un "tuteur" pour chaque salarié en **contrat de professionnalisation** (Articles D6325-6 et suivants du code du travail, modifié par Décret n°2014-969 du 22 août 2014). L'employeur a obligation de laisser le temps nécessaire au tuteur pour exercer ses fonctions et se former.

La formation est obligatoire dans le secteur sanitaire, social et médico-social pour les institutions à but non lucratif. La certification, enregistrée dans le répertoire spécifique n° RS 5515, est conduite par l'EESTS par délégation de la DREETS. C'est un atout qui s'inscrit dans la trajectoire professionnelle des salariés et permet une valorisation des compétences acquises dans l'accompagnement des apprenants.

Contexte

Dans le cadre du plan de transformation de l'apprentissage du 9 février 2018 (mesure 18) et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le ministère du Travail a créé la certification relative aux compétences de **maître d'apprentissage/tuteur** (journal officiel du 26/12/2018).

Cette certification comporte un double enjeu : réduire les décrochages des **apprentis-alternants** par un accompagnement renforcé et permettre la reconnaissance des compétences des **maîtres d'apprentissage/tuteurs** par la certification.

La formation proposée s'adresse essentiellement aux professionnels désignés comme maître d'apprentissage/tuteur ou se projetant dans la fonction.

Objectifs

- Définir la fonction, les spécificités (juridiques, méthodologiques...) et les enjeux d'accueil de stagiaire ou d'apprenti Elaborer des outils associés à la fonction d'accueil
- Savoir accompagner la découverte et le repérage du stagiaire ou apprenti au sein d'une organisation complexe
- Savoir engager la fonction de transmission par la mise en situation de travail et mener un entretien réflexif
- Formaliser le processus d'évaluation
- Analyser sa pratique en situation de transfert de compétences
- Obtenir la certification Maître d'Apprentissage/Tuteur



Les Blocs de compétences (BC) :

- **BC 1 :** Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
- **BC 2 :** Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- **BC 3 :** Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Programme : 4 jours (4 x 6h) + 1 heure de certification par candidat

- **JOUR 1 : Réussir l'accueil et l'intégration :** notions de compétences et aptitude, statut et fonctions ; savoir encourager et motiver (contribue au BC1)
- **JOUR 2 : Comprendre le cadre juridique :** clarifier le rôle du tuteur/maître d'apprentissage et ses responsabilités (contribue aux BC1 et BC2)
- **JOUR 3 : Organiser un parcours de professionnalisation :** construire le parcours, gérer l'alternance, déterminer des objectifs (contribue aux BC2 et BC3)
- **JOUR 4 : Evaluer l'apprentissage et la progression :** transmission, évaluation, attentes réciproques (alternant/institution/établissement de formation) (contribue aux BC2 et BC3)
- **Certification :** Evaluer les compétences acquises



Inscription

- sur le site www.ecole-ests.fr (*Bulletin d'inscription à télécharger*)
- par mail à formationcontinue@eests.org

Informations complémentaires



Durée / Dates

Durée :

- ✓ 4 jours de formation, soit 24 heures
- ✓ 1 h de jury de certification / candidat

LILLE Session 1

- ✓ JOUR 1 : 13/01/25
- ✓ JOUR 2 : 30/01/25
- ✓ JOUR 3 : 03/02/25
- ✓ JOUR 4 : 04/03/25

ARRAS

- ✓ JOUR 1 : 13/05/25
- ✓ JOUR 2 : 23/05/25
- ✓ JOUR 3 : 18/06/25
- ✓ JOUR 4 : 25/06/25

LILLE Session 2

- ✓ JOUR 1 : 30/09/25
- ✓ JOUR 2 : 09/10/25
- ✓ JOUR 3 : 15/10/25
- ✓ JOUR 4 : 03/11/25

MAUBEUGE

- ✓ JOUR 1 : 10/09/25
- ✓ JOUR 2 : 18/09/25
- ✓ JOUR 3 : 23/09/25
- ✓ JOUR 4 : 14/10/25

SAINT OMER

- ✓ JOUR 1 : 10/06/25
- ✓ JOUR 2 : 13/06/25
- ✓ JOUR 3 : 20/06/25
- ✓ JOUR 4 : 30/06/25

Certification :

- ✓ Jury à Lille
- ✓ Dates à déterminer par la DREETS

Sessions de formation confirmées sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions



Public

Cette formation s'adresse à tout professionnel du secteur social ou médicosocial :

- accompagnant un ou des apprenti(s)/alternant(s) et souhaitant approfondir ses compétences en vue d'obtenir la certification ;
- ayant pour projet professionnel de devenir maître d'apprentissage/tuteur ;
- ayant pour projet de valider la certification « Maître d'apprentissage/Tuteur »
- **soit** justifiant du certificat de compétences en entreprise (CCE) « Exercer le rôle de tuteur en entreprise » porté par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - CCI France (fiche n°9 inscrite au répertoire spécifique) et souhaitant approfondir ses compétences en vue d'obtenir la certification maître d'apprentissage / tuteur.

Prérequis

- Avoir une connaissance générale du fonctionnement de l'établissement employeur.
- Avoir envie et le goût de transmettre ses compétences.
- Dans le cas d'un **contrat d'apprentissage** :
 - ✓ **soit** posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier d'une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée ;
 - ✓ **soit** justifier de **2 années** d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé ;
 - ✓ **soit** posséder **3 années** d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.
- Dans le cas d'un **contrat de professionnalisation et d'une Pro-A** : justifier d'une expérience professionnelle de **3 ans** minimum dans la qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Modalités d'accès

L'inscription se fait auprès du service Formation continue de l'EESTS par mail à formationcontinue@eests.org, contact téléphonique 03.20.93.23.32 ou sur le site www.eests.org et sera validée après vérification des prérequis.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Apports théoriques, pratiques, méthodologiques et conceptuels
- Jeux de rôles, simulations d'entretiens, exercices pédagogiques
- Exercices pratiques et regards croisés
- Etudes de cas concrets (formulation d'objectifs, évaluations...)
- Accompagnement à l'écriture du dossier « Parcours professionnel » à présenter lors de l'oral de certification

Modalités d'évaluation et validation

- Entretien oral de 40 minutes sur la base du dossier « Parcours professionnel » retraçant les grandes lignes du parcours professionnel et présentant 2 situations en lien avec le DC 3
- L'entretien porte sur l'une des 2 situations décrites, au choix du jury

Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et

sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...)

En cas de besoins spécifiques, nous en informer (formationcontinue@eests.org) la demande sera transmise au référent handicap.

Voie d'accès

Formation continue



Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les étudiants.es/stagiaires sont des professionnels issus du champ de l'éducation spécialisée, de l'action sociale et médicosociale, des travailleurs sociaux en exercice et des cadres pédagogiques de notre centre de formation.

Chaque formateur détient des savoir-faire issus de ses expériences de terrain et des compétences qu'il mobilise au service de l'accompagnement des étudiants.es /stagiaires.



Contact

formationcontinue@eests.org



Coût

Formation : 720€

Formation en intra-établissement :
devis sur demande

